

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00215

**CESSION D'UN FONCIER AU PROFIT DE LA SCI SEVE - ZONE D'ACTIVITES
DES VOLONS A ANDREZIEUX-BOUTHEON (COMPTOIR DE LOCATION)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

**CESSION D'UN FONCIER AU PROFIT DE LA SCI SEVE - ZONE D'ACTIVITES
DES VOLONS A ANDREZIEUX-BOUTHEON (COMPTOIR DE LOCATION)**

La société Comptoir de Location, dont le siège social est basé à Clermont-Ferrand, est spécialisée dans la location de matériel pour le bâtiment, les travaux Publics et l'industrie. Elle fait partie du groupe AXE TP, représentée par Xavier PERARD, Président.

La société compte aujourd'hui une vingtaine d'agences en France, notamment à Saint-Jean-Bonnefonds, et réalise un chiffre d'affaires de 26,7 millions d'euros (en 2017). Elle poursuit le développement de son réseau et souhaite créer une nouvelle agence de location d'engins de BTP sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Cinq personnes seront embauchées dès l'ouverture.

Pour ce faire, Comptoir de Location, via la SCI SEVE représentée également par Xavier PERARD (gérant), souhaite acquérir du foncier sur la zone d'activités des Volons à Andrézieux-Bouthéon. Son projet le conduit à se positionner sur une partie de la parcelle appartenant à Saint-Etienne Métropole (lots 7 et 8) cadastrée AB 412 (en cours de division), d'une surface d'environ 5 585 m².

Conformément à l'estimation de France Domaine en date du 12 mars 2019, la cession pourrait intervenir au prix de 40 € HT/m² soit 223 400 € HT pour l'ensemble de la surface précitée, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente, applicable à la surface exacte vendue.

A cet effet, Xavier PERARD représentant la SCI SEVE ou toute autre personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, a signé une promesse unilatérale d'achat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

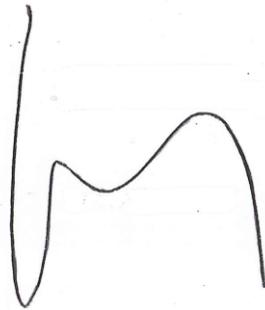
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AB 412, sur la zone d'activités des Volons à Andrézieux-Bouthéon, d'une superficie d'environ 5 585 m², au profit de la SCI SEVE ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, au prix de 40€/HT le m² soit 223 400 € HT pour la surface précitée et aux conditions de la promesse unilatérale d'achat ci-jointe,**
- **autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée, à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître Richard-Pichon, notaire à Andrézieux-Bouthéon en double minute avec le notaire de l'acquéreur,
- la recette résultant de cette vente sera imputée au budget annexe des ZI : ECON/7015/VOLON.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD